

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BORDEAUX, le 03/06/2025

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE BORDEAUX**

9 rue Tastet  
CS 21490  
33063 BORDEAUX CEDEX  
Téléphone : 05.56.99.38.00  
Télécopie : 05.56.24.39.03  
  
Greffre ouvert du lundi au vendredi de  
9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00

E25000081 / 33

M. le Maire  
commune de Vensac  
Mairie de VENSAC  
1, place de la Mairie  
33590 VENSAC

<https://bordeaux.tribunal-administratif.fr>

Dossier n° : E25000081 / 33

(à rappeler dans toutes correspondances)

**E-COMMUNICATION DECIS. DESIGNATION COMMISSAIRE OU COMMISSION**

**Objet :** révision du plan local d'urbanisme de la commune de Vensac

M. le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle est désigné Madame Véronique FABRE, Ingénierie en Géo-Ingénierie environnement, demeurant 7 bis allée du Fourrat, EYSINES (33320) (tel portable : 06 27 34 74 83) en qualité de commissaire enquêteur et Monsieur Gérard CHARLES Général 2eme section (tel : 05 56 21 73 41 ; portable : 06 15 74 30 20) en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R.123-13 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris et, en application de l'article R.123-23 du code susmentionné, lorsqu'ils auront été déposés, un exemplaire du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sous le présent timbre en ajoutant la mention " désignation des commissaires enquêteurs ".

Je vous prie de bien vouloir recevoir, M. le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,  
ou par délégation,



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉCISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX

03/06/2025

N° E25000081 /33

Le président du tribunal administratif

**E- Décision désignation de commissaire du 03/06/2025**

**CODE : 1**

Vu enregistrée le 02/06/2025, la lettre par laquelle M. le Maire de la commune de Vensac demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

*révision du plan local d'urbanisme de la commune de Vensac ;*

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 123-1 et suivants et R.123-5 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2025 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Madame Véronique FABRE est désignée en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 2** : Monsieur Gérard CHARLES est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire de la commune de Vensac, à Madame Véronique Fabre et à Monsieur Gérard Charles.

Fait à Bordeaux, le 03/06/2025

le président,

Pour expédition conforme à l'original  
Pour le Greffier en Chef et par délégation  
Le Contrôleur des services techniques



Xavier BESSE des LARZES

Gil CORNEVAUX